

Auto-Cross & Kart-Cross de HIVES



CLUB : Royale Ecurie Li Skiron asbl (Lx06)

N° d'entreprise : 413 141 608

EPREUVE : AC/ KC HIVES (La Roche)

dimanche 4 Août 2024

REGLEMENT PARTICULIER

Adresse des Vérifications administratives :



CIRCUIT DE HIVES (6984 La Roche-en-Ardenne)

COMITE ORGANISATEUR

ASBL : Royale_Ecurie Li Skiron asbl

N° d'entreprise : 413 141 608

- **Président** : MATHIAS Eric
- **Vice-Président** : VOLVERT Patrick
- **Secrétaire** : VOLVERT Pascal
- **Trésorier** : CATILINA Luc

siège social : Erneuville,41 6972 Erneuville

lic. ASAF : LX 742
lic. ASAF : LX 739
lic. ASAF : LX 738
Lic.ASAF : LX 90086

GESTION DE LA COURSE / Officiels & Officiels mandatés

- **Directeur de course** : DANLOY Bernard
- **Secrétaire du meeting** : VOLVERT Pascal
- **Directeur de sécurité** : BURHAIN Joël
- **Relation concurrents** : VOLVERT Patrick
- **Relation concurrents adjoint** : HANSSENS Ivan

Lic. ASAF : LX 741
Lic. ASAF : LX 738
Lic. ASAF : LX 737
Lic. ASAF : LX 739
Lic. ASAF : LX 735

OFFICIELS Délégués par le Pouvoir Sportif

- Commissaires sportifs ASAF : **Président du collège** : REISCH John Lic. ASAF : Bt184
Membre : A déterminer
- Commissaires techniques ASAF : **Président du collège** : LEJEUNE Guy Lic.ASAF: LX728
Membre : NEVRAUMONT D. Lic.ASAF: Na90052
Secrétaire : RESTIAUX Fabienne..... Lic. ASAF : LX731
- Inspecteur - Sécurité : LEJEUNE Guy Lic. ASAF : LX728
- Médecin épreuve : Dr MINSIER J-L n° Inami 1/80553/61/004
- Paramédical épreuve : VOLVERT Romy n° Inami 4.41416.24.401
- Ambulance normalisée type 112 : AMBUCE Rescue Team nv Nombre : 1
Ambulanciers AMU Nombre : 2

Chapitre 1 : Généralités

Art 1 : Eligibilité

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et du règlement particulier « AC/KC partie 1-Auto-cross, partie 2-Kart-cross ».

Epreuve comptant pour :

- **Le Championnat d'AC/KC 2024 de la Fédération Wallonie-Bruxelles,**
- **Le Championnat de toutes les CSAP (réservés à leurs licenciés respectifs)**

Permanences : Le jour du meeting : **Secrétariat sur circuit**

Avant et après le meeting : **Secrétariat (Siège social Ecurie) : Rue Erneuville 41 6972 TENNEVILLE**
tél 0032 470 902 973

Timing général:

Samedi 3/8 : début des vérifications administratives et techniques de **16h30 à 19h**

Dimanche 4/8 :

7H30	début et suite des vérifications administratives
7h30	début et suite des vérifications techniques
8H30	Début des essais
10H00	Fin des vérifications administratives
10H10	Fin des vérifications techniques
10H15	Fin des essais
10h30	Briefing obligatoire pilotes, commissaires
11H00	1 ^{ière} manche
14H00	2 ^{ème} manche
16H30	3 ^{ème} manche et finales AC/KC
18h30	Super Finale KC div1
19H00	Proclamation des résultats et podium

Article 2 : Voitures admises

Discipline AUTO-CROSS

Division 1 :

Classe 1	: de 0 à 1300cc (à partir de 18 ans)
Classe 2	: de 1301cc à 1800cc (à partir de 18 ans)
Classe 3	: de 1801cc à illimité (à partir de 18 ans)
Junior	: jusque 1400cc (de 14 ans à 18 ans inclus)

Division 3 : de 0 à illimité (**à partir de 18 ans**)

Division 6 : de 0 à illimité (**à partir de 18 ans**)

Discipline KART-CROSS

Division 1 : Moteurs moto 4T à 4 cylindres 650cc maxi (**à partir de 16 ans**)

Division 2 : Moteurs moto 4T à 4 cylindres max 500cc (**à partir de 16 ans**)

Division 3 : Moteurs Citroën 2CV max 652cc ou moteur moto max 500cc bridé à 40cv (**à partir de 12 ans**)

Article 3 : Licences – Titre de Participation journalière (TP-C)

- licence annuelle

La licence minimale pour participer au meeting, est la licence "C" à 35 €. Elle peut s'obtenir préalablement auprès des clubs membres de l'ASAF. Elle est soumise à un agrément médical délivré par un médecin agréé repris dans la liste émise par le RACB ou par le médecin de famille et/ou dépositaire du dossier médical. **De plus, l'attestation de réussite d'un test cardiologique à l'effort devra être fournie par les personnes âgées de 50 ans et plus.**

Pour les demandeurs mineurs d'âge une autorisation parentale dont la signature aura été légalisée par l'Administration Communale du lieu de domicile devra être jointe à la demande.

N.B. : Cette épreuve est également ouverte aux détenteurs de licences annuelles délivrées par la VAS pour autant qu'ils soient en possession d'une licence du niveau requis.

- Titre de Participation journalière : TP-C

Son prix est de 20 €. Il est à payer en même temps que l'engagement fixé à 85 €.

Un Titre de Participation journalière du type « TP-C » valable pour ce seul meeting, pourra être sollicité en même temps que l'inscription. Ce TP est soumis aux mêmes impositions médicales et légales que la licence annuelle. (voir ci-dessus)

ATTENTION : Toutes les formalités requises devront être cautionnées sur le formulaire de demande de TP pour que l'inscription soit validée.

Il est à noter, également que les titulaires de licence RACB en cours de validité, seront exonérés des formalités d'agrément médical à condition qu'ils soient en possession d'une licence RACB en cours de validité (2024)

Le permis de conduire est facultatif dans toutes les Divisions.

Article 4 : Engagement – Frais de participation

Le bulletin d'engagement, lisiblement complété, accompagné de ses annexes (Fiche de "Vérifications", formulaire "Copie de licence" et, le cas échéant, demande de TP-C et Autorisation parentale) dûment complété devra parvenir,

Soit par voie postale, pour, au plus tard le vendredi 26/07/24

Secrétariat Royale Ecurie Li Skiron asbl,
Rue Erneuville 41
B-6972 TENNEVILLE.

Soit par email à l'adresse ecurie.liskiron@outlook.com pour, au plus tard le lundi 29/07/24

Les frais d'inscription s'élèvent à 85 €, assurance comprise.

Le paiement du droit d'engagement cumulé au montant de l'éventuel TP-C (20€) se fera par virement sur le compte de l'Ecurie BE37 7426 4718 3328 (bic CREGBEBB) pour, au plus tard le lundi 29/07/24 à 12h00.

communication : nom+prénom+discipline +div+classe.

Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

Clôture absolue des inscriptions le lundi 29 juillet à 12h00.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre total de participants à 100 pilotes.

Les priorités seront établies suivant l'ordre de réception des inscriptions.

Pour la discipline auto-cross, le nombre d'inscrits par classe est de 15 pilotes maximum.

Des chiffres en vue de former leur numéro pourront être acquis au prix d'1 €, la pièce.

Le pilote recevra un bracelet lors de vérifications administratives à porter obligatoirement pour contrôle éventuel sur la ligne de départ.

Seuls seront autorisés à prendre le départ de l'épreuve, les pilotes qui se seront acquittés du montant de l'engagement. Le montant de l'engagement pour véhicule non qualifié sera remboursé au pilote, moins 15 € pour frais d'administratifs.

Chapitre 2 : Modalités de l'épreuve

Article 5 : Vérifications administratives et contrôle des documents

Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le jour de l'épreuve, le 4/8/2024, au secrétariat du circuit, situé à proximité de la ligne d'arrivée, selon ce timing : **de 7h30 à 10h00**, pour toutes les catégories.

Ces vérifications pourront éventuellement débuter le samedi 3/8 de 16h30 à 19h. Dans ce cas, les concurrents valablement inscrits seront prévenus. (Voir Article 6 ci-dessous).

Article 6 : Parc concurrents et vérifications techniques

Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le 4/8/2024, à proximités de la ligne de départ selon le timing suivant : **de 7h30 à 10h10**, pour toutes les catégories. Si des Vérifications Techniques sont organisées le samedi 03/08/24 entre 16h30 et 19h, l'organisateur le fera savoir aux personnes valablement inscrites à l'épreuve (via le site internet du club, par courriel ou SMS)

Le pilote se présentera obligatoirement aux vérifications techniques en tenue autorisée de course, muni de son casque et effectuera directement après ses tours d'essais.

A l'issue de la dernière manche, les pilotes rangeront leurs véhicules à l'endroit désigné par la direction de course. Ce lieu sera défini lors du briefing (parc fermé). Les véhicules resteront dans ce parc jusqu'à ½ heure après l'arrivée de chaque course et seront libérés si aucune réclamation n'est déposée par un pilote de la même division.

Dans le parc pilotes, une bâche déployée en dessous du véhicule de compétition est obligatoire par respect des normes environnementales (RTG art 6.6.1. des Prescriptions Sportives de l'ASAF).

Chapitre 3 : Déroulement de l'épreuve

Article 7 : Parcours

Situation : Circuit de HIVES, commune de LA ROCHE (B-6984)

Longueur : 700 M, 100% terre.

Largeur : de 8 à 15 M

Nombre de courses à effectuer : 3 manches de 5 à 8 tours pour chaque manche, le nombre de tours étant déterminé au briefing avec possibilité de modification avant chaque manche selon les circonstances.

En Kart-cross, ajout éventuel d'une Super finale au programme, course réservée aux kart-cross div 1, les mieux classés à l'issue des 3 manches (nombre à déterminer)

Toutes les courses de kart-cross DIV 1 seront agrémentées d'un « joker-lap ».

Article 8 : Prescriptions de l'épreuve

- 1) Les départs seront donnés à partir de 11h. Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche sera refusé ou, au minimum, placé en fond de grille (si celle-ci n'est pas complètement mise en place).
- 2) Procédure de départ : Chapitre VII – A - Art. 1.10 des Prescriptions Sportives de l'ASAF.
Suite à une interruption de course, en cas de nouveau départ, la grille pourra être complétée au niveau des balises de la ligne d'arrivée à hauteur du feu placé à cet effet, et ce afin de pas perturber la mise en place de la grille pour le départ de la catégorie suivante.
- 3) En cas de casse sur le circuit, le pilote doit ranger son véhicule le plus loin possible du bord de la piste et le quitter sous les injonctions du Commissaire de piste pour se rendre en lieu sûr.

- 4) Après le franchissement de l'arrivée, le pilote devra ralentir, il lui est interdit de dépasser, il rentrera au parc pilote à une vitesse de 5Km/h, au maximum (voir Chapitre VII – A - Art. 1.6. des Prescriptions Sportives).
- 5) Toute aide extérieure pendant la course entraînera la mise hors manche immédiate.
En auto-cross : une voiture immobilisée sur le toit ou un flanc provoquera directement une interruption de course. Cette voiture pourra repartir avec accord de la CT, lors des manches suivantes.
En kart-cross et rallye kart-cross : même règle mais en plus, un Kart-Cross qui fait un tonneau complet, ne sera pas autorisé à reprendre la piste même s'il retombe sur ses quatre roues et est en mesure de poursuivre la manche. Il sera évacué de la piste et ne pourra reprendre le départ des manches suivantes sans avoir été, au préalable, contrôlé par le CT.
Le ou les pilote(s) ayant interrompu la course ne sera (seront) pas classé(s) pour la manche.
- 6) **BAB-CROSS INTERDITS** sauf avis contraire du Directeur de course le jour de l'épreuve.
- 7) **Feux rouges arrières-"anti-crash"** : devront être allumés automatiquement au moment du branchement du coupe-circuit (partie 1 auto-cross, art 1.2.7 éclairage, partie 2-kart-cross 2.7.3.8). Un contrôle sur la grille sera effectué ; en cas de disfonctionnement, le concurrent sera exclu de la manche.
- 8) Les pilotes devront se présenter sur la pré-grille de départ non casqués, pour contrôle ; une fois celui-ci effectué, ils devront porter le casque sur la tête avant le départ.
- 9) **Les pneus "Euros Cross"** de plus de 12mm de profondeur sont interdits ainsi que les pneus neige redessinés avec une profondeur de plus de 12 mm

Article 9 : Affichage et classement

- 1) Affichage : Avant l'épreuve, après et pendant : près du secrétariat du circuit.
- 2) Les classements suivants seront établis : un classement à toutes les manches (voir RSG 4.1.5.4. des Prescriptions Sportives 2024)
- 3) Les concurrents titulaires de "TP-C" prendront les points afférents à leur position au classement de l'épreuve mais ne les comptabiliseront pas aux divers championnats annuels, qui sont, eux, réservés aux seuls licenciés de l'ASAF.

Articles 10 : Proclamation des résultats

Une remise des prix se tiendra sur le circuit à 19H.

Un trophée récompensera les 3 meilleurs classés de chaque catégorie.

L'organisateur pourra éventuellement procéder à la remise des coupes sur podium directement après chaque finale.

Articles 11 : Divers

- 1) Tout article non repris dans le présent règlement est prévu dans le règlement sportif ASAF et tout pilote est tenu de s'y soumettre, par le fait même de son engagement.
- 2) En cas de situation exceptionnelle, le collège constitué par la Direction de Course et les Commissaires Sportifs pourra modifier ou compléter le présent règlement, s'il le juge nécessaire.
- 3) En cas d'un avertissement, d'une sanction ou d'une exclusion, infligés par la Direction de Course en vertu des dispositions reprises dans le « Tableau des pénalités », du Chapitre VII – A – Art. 1.12. Tout concurrent, détient, sous certaines conditions, un droit d'appel à faire valoir auprès du Collège des Commissaires Sportifs.
- 4) Tout concurrent dont l'attitude, soit au cours de l'épreuve, soit lors de la remise des récompenses, serait incorrecte par des propos, des actes ou des tricheries, est passible des sanctions prévues au Règlement Sportif Général de l'ASAF. Le pilote est responsable du comportement de ses supporters, amis, parents et mécaniciens qui l'accompagnent.
- 5) Au cas où l'épreuve serait annulée ou reportée, le comité organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable et sera tenu au seul remboursement des frais de participation déjà versés.
- 6) En cas de litige, seul le texte français fera foi.

7) Accès parc pilotes strictement réglementé : à partir du samedi 3 août 2024 de 14H à 22h, le dimanche 4 août 2024 dès 7H.

Le présent règlement a été approuvé par

Crochet Annie, pour la CSAP, Luxembourg Lic 703 en date du 07/06/2024

Bario Katty, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic 11 en date du 11 juin 2024 (approbation définitive)

Club organisateur : Royale Ecurie Li Skiron asbl	n° voiture
Epreuve : AC-KC de HIVES (La Roche) Date : 04/08/2024	
Bulletin d'inscription à renvoyer soit par voie postale, du 24/06/24 au 26/07 au plus tard à : Secrétariat Ecurie Li Skiron, Rue Erneuville 41 B-6972 TENNEVILLE. Soit par email à l'adresse ecurie.liskiron@outlook.com au plus tard le lundi 29/07	

N° de compte Royale Ecurie Li Skiron asbl : **BE37 7426 4718 3328** cregbebb

Engagement reçu *	Paiement reçu *	DISCIPLINE *	DIVISION *	CLASSE *	Ordre réception
Le/...../ 2024/...../ 2024				
* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N					

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, s.v.p.)					
Je, soussigné, (pilote)					
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :	Homme / Femme
...../...../.....	/...../.....		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le :/...../..... Adresse : N°:.....					
Code postal : Localité :					
N° Carte d'identité :.....					
Téléphone : GSM : email :					
ASAF		VAS		N° Licence	Type
BT HT LG LX NA AN LI		OV VB WV	
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

VEHICULE : Marque : Type : Cylindrée :cc

Auto-Cross	<u>Division 1</u>	Classe 1 (dès 18 ans) (de 0 à 1300 cc) Junior (0 à 1400cc) De 14 à 18 ans inclus	Classe 2 (dès 18ans) (de 1301 à 1800 cc)	Classe 3 (dès 18 ans) (1801 cc à illimité)
Classe	<u>Division 3</u> <u>Division 6</u>	De 0 cc à illimité (dès 18 ans) De 0 cc à illimité (dès 18 ans)		
Kart-Cross	<u>Division 1</u> <u>Division 2</u> <u>Division 3</u>	Moteurs libre 4T 650cc maxi. carbu ou injection Moteurs moto maxi 500cc Moteurs Citroën 2CV 652cc maxi. ou moto 500 bridé 40 CV		


Les concurrents de moins de 18 ans, non titulaires d'une licence annuelle ASAF ou VAS joindront, en outre, à leur demande de TP-C, une attestation parentale signée et légalisée par la commune du lieu de leur domicile (voir ci-dessous)

R.G.P.D.	Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / /
(Faire précéder la(es) signature(s) de la mention « Lu et approuvé »)
Signature du Pilote ou du représentant légal si pilote mineur d'âge.

Demande d'un Titre de Participation "C" (valable pour un meeting et dans les disciplines l'y autorisant)

 Association Sportive Automobile Francophone Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	<p align="center">Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande :</p> <p align="center">- Est à annexer aux documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité et le montant du droit du TP est à ajouter à celui de l'engagement ;</p> <p align="center"><i>*Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie</i></p>	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2024 <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 25px; height: 20px;"></td> <td style="width: 25px; height: 20px;"></td> <td style="width: 25px; height: 20px;"></td> <td style="width: 25px; height: 20px;"></td> </tr> </table> N° du TP pour l'épreuve : <table border="1" style="margin: 0 auto; width: 100px; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 25px; height: 20px;"></td> <td style="width: 25px; height: 20px;"></td> <td style="width: 25px; height: 20px;"></td> <td style="width: 25px; height: 20px;"></td> </tr> </table>								
Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES										

Nom de l'épreuve : AC & KC HIVES	Date : 4 août 2024
---	---------------------------

Certificat médical (Médecin de famille) : OUI	TP- C (20 €)
Expérience requise : NON	

Province :	L	X		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :					
Prénom :					Sexe : H F
Rue :					N° : Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :			
Né(e) le :	-	-	Nationalité :	Permis de conduire :	OUI / NON Depuis + de 3 ans : OUI / NON
Téléphone fixe :	/			GSM :	/
E-mail :					

Age minimum : 12 ans Voir RSG, Article 2 ;
Attention : pour les – de 18 ans, obligation de joindre l'Autorisation Parentale légalisée par l'Administration Communale du lieu du domicile des parents ou du tuteur légal

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

Art. 2. l'ASAF et les CSAP. ;
Art. 3. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
Art. 4. le ou les organisateurs de la manifestation ;
Art. 5. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
Art. 6. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
Art. 7. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
Art. 8. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
 pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.


Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à le/...../.....2024.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE Cette attestation est valable 3 mois	Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous : Examen « cardio » obligatoire pour les 50 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)
Je soussigné, Dr....., déclare que ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**. ** Biffer éventuellement les mentions inadéquates Date, signature et cachet du médecin examinateur	ECG d'effort : OUI / NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Max : 2 années civiles complètes)
	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :
	Examen ophtalmo : OUI / NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20...
	Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :
Remarque <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"	

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
-------------------------	--------	-----------------	--

Formulaire d'Autorisation Parentale – A joindre à la Demande de TP-C
*Une fois complété et validé par l'administration communale du lieu de votre domicile,
 envoyez-le, au format PDF, avec la demande d'engagement .*

			Réservé au secrétariat <table border="1" style="width:100%; height: 20px; margin-bottom: 10px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table> Autorité Parentale du TP-C : <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table>								
Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be											

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Autorisation du représentant légal pour les demandeurs mineurs (- de 18 ans)

Certificat ASAF d'Autorité Parentale (CAP) - En cas de retrait de l'accréditation (CAP) par l'autorité sportive juridictionnelle, un nouveau certificat pourra être délivré moyennant le paiement d'une somme de **250 Euros**.

Je soussigné(e),													
Nom :											Sexe :	H	F
Prénom :													
Rue :											N° :	Bte :	
Pays :			C.P. :			Localité :							
Né(e) le :		-	-	Nationalité :									
Téléphone fixe :				/	GSM :				/				
E-mail :													
agissant en qualité de représentant légal de :													
Nom :											Sexe :	H	F
Prénom :													
Né(e) le :		-	-	Nationalité :									

a) l'autorise à pratiquer le sport automobile*/ le karting* //l'Auto-Cross* / le Kart-Cross* / les Disciplines ou Divisions* qui lui sont réglementairement accessibles, dans le cadre des manifestations organisées sous l'égide de l'ASAF.

b)* Sollicite pour ma propre personne l'octroi d'un **Certificat ASAF d'Autorité Parentale (CAP)**, aux conditions reprises dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF de l'année en cours.

c) Atteste sur l'honneur que mon fils/ma fille est physiquement apte à la pratique de ces activités et ne présente aucune contre-indication à la pratique de ce sport.

* *Biffer éventuellement cette mention, si non désirée*

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que mon certificat, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à, le/...../.....2024.....

**Légalisation de la signature
 par l'administration communale
 du domicile de la personne ayant
 autorité sur le mineur :**

Auto Cross*/ Kart Cross*/ 4 août 2024

Circuit de HIVES – LA ROCHE

n°:.....

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom : / « » Si pseudonyme : Prénom : Signat
.....

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Ty
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* VEHICULE AUTO-CROSS KART-CROSS (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Divisi
..... CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies		
Pare-brise		Pneumatiques		
Eclairage		Fixations des roues		
Documents de bord		Fonctionnement des freins		
Réservoir à essence		Anneau de remorquage		
Canalisation d'essence		Conformité de classe		
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division		
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)		
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :		
Batterie		Autocollant ASAF		
Extincteur		N° Passeport ASAF		
Appui-tête				
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>		
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>		
Publicités sur vitres		<u>Commissaire Technique</u>		
Rétroviseurs Ext. / Int.		Nom/Cachet :		
Sièges		Licence N° :		
Echappement		Signature du		
Protections des tuyauteries		SECRETARIAT ADMINISTRATIF		
		:		
Poids		TIRAGE :		

Copie de votre licence "sportive" 2024

Pilote :

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Je possède une licence annuelle ASAF / VAS |
| <input type="checkbox"/> | Je possède une licence annuelle RACB en cours de validité et sollicite donc un Titre de Participation journalière de type C |

Placez ici la copie de votre licence face "année"
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2024

Placez ici la copie de votre licence face "photo"
Exemple :

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS, RACB.